

Les démonstrateurs industriels pour la ville durable



Septembre 2016

À travers la démarche d'accompagnement et de valorisation des démonstrateurs industriels pour la ville durable, qui s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et énergétique pour la croissance verte, l'État facilite l'émergence de projets urbains présentant une forte composante d'innovation, liée notamment à l'intégration des fonctions urbaines. Un appel à projets a été lancé le 8 octobre 2015. La sélection définitive a été annoncée par les ministres le 25 mars 2016.

■ 16 consortiums public-privé pour innover à toutes les échelles et à toutes les étapes de la conception urbaine

Les consortiums regroupent des acteurs de métiers et de tailles très divers : des grands groupes français du BTP, de l'énergie, du numérique et des transports, de grands groupes d'ingénierie, mais aussi des PME, des start up, des universités et des établissements publics.

Les innovations développées prendront place, à des échelles multiples, sur l'ensemble du territoire national. Une variété remarquable de solutions et d'innovations techniques, organisationnelles et de gouvernance, à toutes les étapes de la conception et de la gestion urbaines, sera déployée : mise en place de smart grids, de living

lab, de plates-formes numériques d'échange de données urbaines, de services urbains innovants et décarbonés, de quartiers à énergie positive...

■ Des projets phares soutenus par les territoires

Le trait d'union des démonstrateurs demeure la volonté marquée par l'ensemble des consortiums de lier l'innovation aux contraintes locales et au projet territorial porté par les collectivités partenaires, en réponse à des problématiques diversifiées. Ces démarches participatives et intégrées de construction ou de reconstruction de la ville sur elle-même, de déploiement de nouveaux services, permettront d'inventer des stratégies et des modèles de la ville durable susceptibles de se diffuser, tout en renforçant l'attractivité des territoires.



■ Un soutien spécifique de l'État pour l'accompagnement des projets

Les démonstrateurs et leurs territoires ont vocation à permettre de diffuser l'innovation pour la ville durable sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, ils bénéficient d'un accompagnement de l'État pour faciliter la levée des verrous techniques, juridiques et financiers.

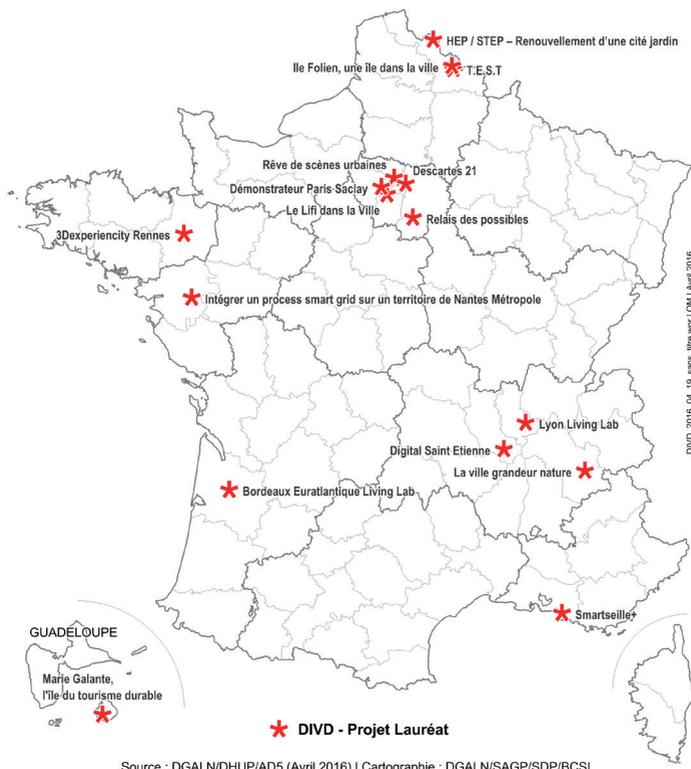
L'accompagnement de l'État est réalisé en mode projet par une équipe interministérielle dédiée au suivi des démonstrateurs, sous la direction du Plan urbanisme, construction et architecture, maître d'ouvrage délégué pour le compte des ministères de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du Logement et de l'Habitat durable.

Le programme d'investissements d'avenir (PIA) apporte un appui financier en ingénierie, pour accompagner l'ambition des démonstrateurs et accélérer la maturation de ce vivier d'innovations.

■ Une valorisation à l'international du savoir-faire français

Les démonstrateurs ont vocation à devenir les vitrines à l'international d'un savoir-faire français favorisant la compétitivité à l'export, essentielle aux entreprises et aux territoires.

Ils pourront s'inscrire dans les actions de promotion de Vivapolis, le réseau des acteurs publics et privés de la ville durable, dont l'objectif est notamment de valoriser l'innovation urbaine en France, en Europe et à l'international.



Source : DGALN/DHUP/AD5 (Avril 2016) | Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

